

Plan de formation

Titre : *Stabilisation des rives*

Objectif général : Outiller l'inspecteur municipal pour l'amener à poser un jugement sur des situations d'érosion de propriétés riveraines des lacs et des cours d'eau y compris des cas de détérioration de structures existantes (mur).

Objectifs spécifiques : Inférer des capacités de diagnostiquer des situations d'érosion en regard de la morphologie et de l'hydraulicité du plan d'eau, de la granulométrie du sol des rives et du littoral, des conditions anthropiques environnantes, des conditions éoliennes et solaires, des vagues, du concept d'espace de liberté de même que des caractéristiques du bassin-versant et en regard des problèmes spécifiques d'érosion côtière. Induire des capacités de décision sur l'opportunité d'intervention. Donner les habiletés pour choisir les interventions optimales et durables en évitant le surdimensionnement et visant la restauration végétale avec impact minimal sur l'écosystème aquatique (habitat du poisson) durant et après les travaux en lien avec la législation en vigueur.

Contenu :

- Cadre légal (Lois et règlements) fédéral, provincial et municipal incluant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et les acteurs
- Dynamique des cours d'eau (hydraulicité, géomorphologie, espace de liberté, inondation, conditions anthropiques et autres)
- Écosystèmes aquatique et riverain
- Formes d'érosion (Arrachement, ravinement, effondrement, affouillement, glissement) et détérioration des structures anthropiques (murs).
- Détermination de la ligne des hautes eaux; explication des concepts utilisés en stabilisation (rive, littoral, talus, pente, type de sol, etc).
- Étapes de stabilisation (Connaissance du fonctionnement du cours d'eau, identification des enjeux ou contraintes et des causes du problème - batillage, glace, évènement exceptionnel, etc -, protection des rives, suivi des aménagements)
- Choix des techniques de stabilisation (Végétales – végétalisation et génie végétal-, mixte – génie mécanique associé au génie végétal : note : cette dernière technique sera abordée succinctement vu la nécessité d'intervention d'un ingénieur pour la portion mécanique)
- Cas particuliers (épis, recharge de plage, etc)

Méthode :

- Diaporama comprenant des diapositives illustratives ou photographiques des concepts, de la législation et des phénomènes, des photographies de cas réels en situation évolutive (avant, pendant les travaux correctifs et après).
- Présentation et utilisation des outils (clinomètre, ruban à mesurer, fiches techniques et autres guides, documentation)
- Validation des connaissances acquises lors de la formation par la présentation de cas concrets : travail en équipe de deux.

Horaire :

La formation est d'une durée d'une journée selon un horaire de 8h30 à 16h30 avec pauses de 15 minutes en avant-midi et après-midi et dîner de 60 minutes. La diffusion des connaissances et l'apprentissage se feront en avant-midi et dans la première partie de l'après-midi. La validation des connaissances et de l'apprentissage se fera après la pause de l'après-midi.

Pré-requis :

Ce cours s'adresse aux inspecteurs municipaux ayant déjà suivi une formation sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Élaboré par Denise Fillion

(Document préliminaire)